

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017650	Date d'inspection Le 17 août 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE 2		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kassandra Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	06 août 2020	
Commentaires :			
Commentaires généraux			
<p>Lors de la visite d'inspection, aucun dépistage n'a été fait avec l'inspectrice et la gestionnaire sur les lieux. Tout visiteur entrant dans une garderie éducative agréée doit répondre aux questions de dépistages avant d'entrer dans les lieux. La température a été prise avec un thermomètre infrarouge, cependant, l'employé prenant la température a touché le thermomètre sur le front de l'inspectrice et de la gestionnaire sans désinfection. Le thermomètre infrarouge utilisé est sans contact, si un thermomètre avec contact est utilisé, le thermomètre doit être nettoyé et utilisé avant chaque utilisation.</p> <p>Un registre de visiteur indiquant la date et l'heure d'arrivée doit être fait pour tout visiteur entrant dans la garderie. Un registre n'a pas été remplis pour l'inspecteur et la gestionnaire.</p> <p>Un suivi sera fait par le mentor en assurance de la qualité.</p>			

original signé par  
Kassandra Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 août 2020

Date

original signé par  
Ichrak Kahlaoui

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2020

Date